

**CONFERENCE SUR LES ECOSYSTEMES DE FORETS
DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE
(CEFDHAC)**

**Projet d'Appui à la collaboration sous-régionale pour la
conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de forêts
d'Afrique Centrale**

**2^{ème} REUNION PREPARATOIRE
A LA 3^{ème} CEFDHAC**

Bujumbura, les 11 et 12 Mai 2000

**Secrétariat CDEFDHAC
UICN-Bureau Régional
Pour l'Afrique Centrale
B.P 5506
Yaoundé
Cameroun**

**Tél : (237) 21 64 96
Fax : (237) 21 64 97
E-mail : roca.iucn@camnet.cm**

TABLE DES MATIERES

I SEANCE D'OUVERTURE.....	1
II EXAMEN ET APPROBATION DU PROGRAMME DE L'ATELIER.....	2
III. RAPPORTS DES SEANCES	2
3.1. Rapport de la première séance	2
3.2. Travaux en groupes	6
a) Rapport du Groupe 1 :	6
b) Rapport du Groupe 2.....	7
c) Activités du Groupe 3	14
d) Rapport du Groupe 4	16
e) Rapport du Groupe 5	18
4. RECOMMANDATIONS PAR GROUPE.....	20
Etat des ressources.....	20
Les objectifs.....	20
Les actions	20
Ressources fauniques	20
Pression et impacts	20
Conséquences Sociales	21
Actions	21
Indicateurs	21
5. SEANCE DE CLOTURE.....	22
5.1. Signature du protocole de coopération entre l'INECN et L'UICN.....	22
5.2. Lecture de la synthèse des recommandations.....	22
Synthèse des recommandations	22
ANNEXES	24
ANNEXE I: DISCOURS DU REPRESENTANT DU PRESIDENT EN EXERCICE DELA CEFDHAC.....	25
ANNEXE II: ALLOCUTION D'OUVERTURE DU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU BURUNDI.....	28
ANNEXE III: ALLOCUTION DE CLOTURE DU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU BURUNDI.....	30
ANNEXEIV: PROTOCOLE DE COLLABORATION SIGNEE ENTRE L'UICN, L'INECN ET LE MINATE.....	33
ANNEXE V: LISTE DES PARTICIPANTS.....	41

2^{ème} REUNION PREPARATOIRE A LA 3^{ème} CEFDHAC

Bujumbura, les 11 et 12 Mai 2000

I. SEANCE D'OUVERTURE

La deuxième réunion préparatoire à la 3^{ème} CEFDHAC s'est tenue du 11 au 12 Mai 2000 à Bujumbura sous la présidence de Monsieur Nicanor ONA NZE, Assistant du Président en Exercice de la CEFDHAC représentant le Ministre M. Téodoro NGUEMA OBIANG, Président en exercice empêché.

Ont également pris part à cette réunion :

M. Jean-Pacifique NSENGIYUMVA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Burundi.

Monsieur Ndinga Assitou, Secrétaire Général de la CEFDHAC.

La liste complète des participants est donnée en annexe.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de M. Jean-Pacifique NSENGIYUMVA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Burundi, Monsieur Ndinga Assitou, Secrétaire Général de la CEFDHAC et Monsieur Nicanor ONA NZE, Assistant du Président en Exercice de la CEFDHAC.

Les travaux de la réunion, dirigés par Monsieur Jean Pacifique NSENGIYUMVA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du Burundi, se sont déroulés suivant l'ordre du jour ci-après :

Les produits de la CEFDHAC, de Bata à Bujumbura;

Les caractéristiques et tendances du secteur de l'environnement et de la biodiversité en Afrique Centrale;

L'apport des parties prenantes au Processus de Brazzaville à l'affirmation d'une vision sous-régionale des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Le Secrétaire Général de la CEFDHAC rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

II. EXAMEN ET APPROBATION DU PROGRAMME DE L'ATELIER.

Les activités qui ressortent du Programme de l'Atelier pour 1999 seront couvertes par les financements du Royaume des Pays Bas et par la Communauté Européenne. Elles ont été largement discutées au sein de l'Atelier de planification qui y a apporté quelques modifications réunies dans un document distinct porté à la connaissance des membres du Comité de Pilotage.

Les préoccupations des Ministres et les autres participants auront porté sur :

L'absence d'indicateurs de performance permettant de mieux évaluer le niveau de réalisation de ces activités.

Les enjeux relatifs à la gestion des écosystèmes transfrontaliers ;

Le fonctionnement du bureau de liaison du Président en exercice avec la possibilité donnée à ce dernier de choisir lui-même l'assistant qu'il lui faut ;

L'opportunité d'ouvrir la CEFDHAC à d'autres programmes de protection de écosystèmes ;

La multiplication des activités non inscrites dans le programme ;

La nécessité pour la CEFDHAC de mener des actions concrètes dans les Pays Membres ;

Nécessité d'une meilleure précision des activités de la CEFDHAC pour la crédibiliser davantage et éviter les malentendus, en privilégiant la complémentarité avec les autres initiatives déjà existantes dans la sous-région.

Des réponses claires et convaincantes ayant été apportés à toutes ces préoccupations, le Plan d'Opérations du d'Appui à la CEFDHAC, pour 1999 a été approuvé tel qu'amendé.

III. RAPPORTS DES SEANCES

3.1. Rapport de la première séance

Après la cérémonie d'ouverture, les participants à la deuxième réunion préparatoire de la troisième Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) se sont retrouvés en plénière pour examiner et adopter l'ordre du jour et mettre en place les Présidium de la Réunion.

Après un exposé liminaire fait par le Secrétaire Exécutif de la CEFDHAC, les participants ont entamé l'examen des points inscrits à la première séance dont le principal thème est ainsi libellé : **“De Bata à Bujumbura : itinéraire et produits de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale”**. C'est ainsi qu'ils ont mis en place trois groupes de travail coordonnés par Monsieur Accel Arnaud NDINGA-MAKANDA.

Le premier Groupe dont le thème portait sur les activités et valeurs ajoutées de la CEFDHAC a démarré ses travaux par la mise en place du bureau du groupe composé d'un président et de 2

rapporteurs.

Le thème principal a été scindé en deux sous-thèmes :

Activités ;
Valeurs ajoutées.

Examinant les questions relatives au premier sous-thème, les membres du Groupe de travail ont estimé que, dans les activités futures de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), un accent particulier soit mis sur les relations entre la sous-région et les institutions internationales dans le processus de gestion durable des ressources forestières.

Pour le deuxième sous-thème, le groupe a complété la liste des valeurs ajoutées proposées par le Secrétariat Général de la CEFDHAC en apportant les éléments suivants :

Un intérêt nouveau porté par les institutions internationales sur les questions traitées par la CEFDHAC aujourd'hui par rapport à la situation antérieure ;

Une nouvelle dynamique de concertation à un niveau élevé de la sous-région.

L'exemple qui a été soulevé à ce sujet est celui du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale qui venait de se tenir récemment à YAOUNDE.

Toutefois, le groupe recommande que cette dynamique ne puisse pas créer des antagonismes dans le fonctionnement de la CEFDHAC ;

La prise de conscience, pour les pays de la sous-région, de la nécessité de se prendre en charge eux-mêmes dans la gestion durable de leurs ressources forestières.

Les membres du 2^e groupe de travail ont traité le thème : "Forum sous-régional, Rencontres et ateliers, Que faire ?"

Après avoir analysé le document de base soumis aux débats, Ils ont orienté leur réflexion sur deux axes, notamment :

La CEFDHAC : cadre de concertation, d'échange et de réflexion plurielle sur la problématique de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;

La CEFDHAC : facteur de renforcement des capacités sous-régionales et de mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de conservation et d'utilisation durables des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Dans le 1^{er} axe consacré à l'examen de la CEFDHAC en tant que cadre de concertation, d'échange et de réflexion plurielle, les membres du groupe de travail N° 2, tout en constatant qu'il existe un Comité de pilotage du Projet d'Appui à la CEFDHAC, un Secrétariat Exécutif assuré provisoirement par le Bureau Régional de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) et une

Conférence de la CEFDHAC organisée une fois tous les deux ans, recommandent :

La création d'un mécanisme de suivi des décisions de la conférence et d'harmonisation de toutes les initiatives de gestion durable des écosystèmes forestiers au niveau de la sous-région ;

La révision du rôle et du statut du correspondant national pour une meilleure mise en œuvre des décisions de la conférence au niveau national.

Dans le 2^e axe de réflexion concernant le renforcement des capacités, les membres du Groupe de travail ont reconnu l'effort déjà fourni par le Secrétariat Exécutif de la CEFDHAC et recommandent tout de même de :

Multiplier les rencontres et ateliers qui sous-tendent la gestion durable des écosystèmes forestiers sachant que le renforcement des capacités doit être une activité permanente ;

Concevoir un mécanisme de recherche active des financements.

Etablir des mailing listes pour les parties prenantes au Processus de Brazzaville et les utiliser pour faciliter l'échange d'information ;

Etablir un site web CEFDHAC.

Le troisième groupe a débattu du thème "Appui technique institutionnel, communication et diffusion de l'information".

Après la lecture du document de base, les membres ont relevé des points faibles et des points forts du document et ont émis des suggestions sur la pratique de l'organisation des ateliers. Ils constatent, par exemple, qu'il y a eu plusieurs ateliers, mais que ces ateliers n'ont pas été suffisamment relayés dans les différents pays membres de la CEFDHAC.

Ils ont également constaté qu'il y a plusieurs études réalisées mais sans toutes fois être diffusées. En outre, le bulletin d'information de la CEFDHAC a été produit en petit tirage et la diffusion a été très limitée.

Les membres du Groupe de travail ont également relevé l'épineux problème de dysfonctionnement des groupes de contact dont les ramifications s'étendent à la gestion du matériel de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) affecté aux pays membres.

Les membres du Groupe de travail constatent que les problèmes de communication et de formation restent entiers. De gros efforts devront être faits à ce niveau, ainsi ils suggèrent :

la vulgarisation des conclusions des ateliers et études réalisés au sein des pays membres ;

Une large diffusion du bulletin d'information de la CEFDHAC au niveau des pays membres ;

L'utilisation rationnelle du patrimoine de la CEFDHAC affecté aux Points focaux ;

L'évaluation des besoins en formation pour cela le renforcement des relations de coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment avec l'Ecole Régionale post-universitaire en Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts Tropicales (ERAIFF) de l'Université de Kinshasa ;

Le partenariat entre les groupes de contact des pays membres.

3.2. Travaux en groupes

a) Rapport du Groupe 1 :

Le premier Groupe dont le thème portait sur les activités et valeurs ajoutées de la CEFDHAC a démarré ses travaux par la mise en place du bureau du groupe composé d'un président et de 2 rapporteurs.

Le thème principal a été scindé en 2 sous-thèmes :

Activités

Valeurs ajoutées

Pour le premier sous-thème, il faudrait que, dans les activités futures de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), un accent particulier soit mis sur les relations entre la sous-région et les institutions internationales dans le processus de gestion durable des ressources forestières.

Pour le deuxième sous-thème, le groupe a complété la liste des valeurs ajoutées proposées par le Secrétariat Général de la CEFDHAC avec les points suivants :

Un intérêt nouveau porté par les institutions internationales sur les questions traitées par la CEFDHAC aujourd'hui par rapport à la situation antérieure

Une nouvelle dynamique de concertation à un niveau élevé de la sous-région.

L'exemple qui a été soulevé à ce sujet est celui du Sommet des Chefs d'Etats de YAOUNDE qui vient de se tenir récemment.

Toutefois, le groupe recommande que cette dynamique ne puisse pas créer des antagonismes dans le fonctionnement de la CEFDHAC.

La prise de conscience pour les pays de la sous-région de la nécessité de se prendre en charge eux-mêmes dans la gestion durable de leurs ressources forestières.

Le groupe 1 avait aussi à traiter le thème sur :

“Opportunités et Contraintes liées à la mise en œuvre de la Bonne Gouvernance Environnementale dans le Bassin du Congo.

Pour la même compréhension du Thème, le groupe a demandé un des organisateurs de l'atelier pour définir la bonne gouvernance, ses principes et son approche, avant de passer au but ultime du sujet.

Les participants ont ensuite identifié les parties prenantes de la mise en œuvre, il s'agit de :

- Institutions Etatiques(gouvernement, parlement) ;

- Population locale, privés ;
- Bailleurs de Fonds ;
- ONGs locales et internationales ;
- Institutions de recherche et de formation ;
- Média.

Opportunités des parties prenantes :

- Caractères apolitiques des ONG
- Acteurs du Développement
- Politiques de Décentralisation et Cadre légal
- Existence d'écosystème commun riche en Biodiversité.
- Existence d'une volonté politique des Etats de la sous Région visant la conservation et l'utilisation durable de la sous Région.
- Existence des initiatives sous-régionales (ECOFAC - CEFDHAC...)
- Disponibilité de certains bailleurs de fonds
- Pression exercée par le bailleur de fonds pour la mise en place de la bonne Gouvernance
- Existence des convections internationales favorables
- Existence du Réseau d'ONG
- Existence des capacités techniques dans la sous région
- Existence des centres de formation dans la sous Région
- Contexte socio –politique favorable

Contraintes

- Problèmes financiers
- Instabilité socio –politique et institutionnel
- Pression démographique sur les ressources naturelles
- Insuffisance de transparence et corruption excessive
- Pauvreté et précarité de la vie
- Poids de la dette extérieure
- Ignorance de la population et manque d'information
- Problème de collaboration entre parties prenantes

b) Rapport du Groupe 2

Les participants du 2^e groupe avaient à traiter le thème :

- Forum sous-régional
- Rencontres et ateliers
- Que faire ?

Après avoir discuté sur le thème, les participants se sont convenus de traiter la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) sous 2 axes.

Cadre de concertation, d'échange et de réflexion plurielle sur la problématique de la conservation et

de l'utilisation durable des EFDHAC.

Facteur de renforcement des capacités sous-régionales et de mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de conservation et d'utilisation durables des EFDHAC,

Pour le 1^{er} axe qui concerne le cadre d'échange ; les participants ont constaté qu'il existe un comité de pilotage du Projet " Appui à la CEDFHAC " et,

Une conférence des Ministres une fois les 2 ans.

Les participants ont recommandé de :

Créer un mécanisme de suivi (qui pourrait comprendre un secrétariat et un comité technique) des décisions de la conférence et d'Harmonisation de toutes les initiatives de la gestion durable des écosystèmes forestiers au niveau de la sous-région,

Repenser le rôle et le statut du correspondant national pour une meilleure mise en œuvre des décisions de la conférence au niveau national.

Pour le 2^e axe qui concerne le renforcement des capacités, les participants ont reconnu l'effort déjà fourni par le secrétariat, et les recommandations suivantes ont été formulées ;

Multiplier les rencontres et ateliers qui soutiennent la gestion durable des écosystèmes forestiers sachant que le renforcement des capacités doit être une activité permanente.

Concevoir un mécanisme de plaidoirie pour la recherche des financements.

Les participants du groupe 2 avaient aussi à enrichir le thème sur :

La Biodiversité marine,
Urgence et Evaluation environnementale ;
Ressources.

Il a été demandé au groupe 2 d'enrichir le document et de l'adopter.

La méthodologie adoptée est la suivante :

Prise de connaissance du document point par point
Dégager les points faibles et les points forts du document
Formuler les recommandations

Après nous avons directement passé à l'analyse du point 3.3 à savoir :
la Biodiversité marine, côtière et d'eaux douces du document sur le Projet du PAS.

Etat des ressources.

Il a été souligné que la faune ichtyologique autochtone du Rwanda enrichi par l'introduction des sardinelles du lac Tanganyika ; apporté des précisions. Nous avons en ajoutant que l'introduction des sardinelles spécialement du *Limnothrissa miodon* a été faite dans le lac Kivu en provenance du lac Tanganyika.

Toujours sur le point " Etat des ressources ", il est dit au premier paragraphe(en bas de la page) que le lac Tanganyika est partagé entre le Rwanda et R.D.C., ce qui est une erreur. Dans le cadre de la CEFDHAC, le lac Tanganyika est partagé entre le Burundi et la R.D.C.

Activités sectorielles typiques :

Pour ce point, notre groupe a constaté que le consultant a oublié de souligner les activités touristiques notamment le ski nautique. Il a également omis d'évoquer le transport maritime.

Pressions et impacts

Un soulevant la sédimentation des mers, le consultant n'a pas tenu en considération la sédimentation des lac (CCRHA 1992), étude réalisée par CCRHA 1992.

La commission a constaté qu'il y a une exploitation non rationnelle des ressources aquatiques et cela est dû à une réglementation sur la pêche qui date de l'époque coloniale et qui ne répond plus aux préoccupations du moment.

C'est pour cette raison qu'un projet de convention sur la pêche vient d'être finalisé et présenté au comité directeur du projet biodiversité du lac Tanganyika à Lusaka en Zambie. Il reste son adoption.

Parmi les pressions énumérées par le consultant, notre groupe a constaté que ce dernier a oublié mentionner l'exploitation anarchique des matériaux de construction sur les côtes et dans les rivières .

Objectifs

Etant donné que le 2^{ème} objectif spécifique est difficile à réaliser, le groupe a reformulé cet objectif comme suit :

Etablir des mesures favorisant une utilisation durable des espèces exploitées ou susceptibles d'être exploitées.

Aussi faudrait-il ajouter aux objectifs spécifiques cités par le consultant un autre objectif visant la protection des affluents, au même titre que les lacs, les fleuves !.

Actions

Pas de commentaire sur les actions en cours.

Actions proposées

En plus des actions citées, notre groupe a jugé bon d'ajouter trois autres actions à savoir :

Promouvoir les techniques d'aménagement intégral des bassins versants ;
Sensibiliser, éduquer les différents partenaires à la protection des écosystèmes marais, des eaux continentales et mangroves ;
Promouvoir la recherche halieutique.

Le point 3.3.6 du document du PAS a été adopté dans son intégralité par notre groupe.

Indicateurs

Pour les actions en cours et les actions proposées, il faudrait être plus précis en intitulant les points 3.3.7.1. et 3.3.7.2. comme suit : Indicateurs pour les actions en cours et Indicateurs pour les actions proposées ; ceci pour éviter d'éventuelles ambiguïtés.

Ressources énergétiques.

Etat des ressources.

Certaines sources d'énergie n'ont pas été citées.

Il s'agit de l'énergie solaire, de la tourbe, de la biogaz et d'énergie éolienne.

Parmi les barrages du bassin du Congo, nous avons allongé la liste en ajoutant le barrage de Rwegura et le barrage de Mugere.

Activités sectorielles typiques.

Parmi les activités sectorielles typiques, le constant n'a cité que les activités reprises au point précédent. Nous avons complété la liste par l'exploitation de la tourbe avec une production de 10.000 tonnes par an.

Pressions et impacts

Notre commission l'a adopté

Objectifs

Pas de commentaire

Actions

En plus des actions énumérées par le consultant, notre groupe les a enrichies par quatre autres actions à savoir :

- Sensibiliser et informer les utilisateurs des ressources d'énergie sur la gestion rationnelle de ces ressources,
- Promouvoir les énergies alternatives, énergie solaire, la biogaz, énergie éolienne et l'utilisation des fours améliorés ;
- Promouvoir l'étude d'impact environnemental liée à l'exploitation de la tourbe ;
- Mener une étude d'impact en vue de l'évaluation de l'utilisation du gaz méthane dans le Lac Kivu.

Partenaires dans la mise en œuvre

Nous avons proposé d'intituler les deux sans points comme suit : partenaires dans la mise en œuvre des actions en cours et partenaires dans la mise en œuvre des actions proposées,

Pour les actions en cours citées, notre groupe a ajouté les ONGS nationales et internationales de même que pour les actions proposées.

Indicateurs

Un autre indicateur proposé est que de nouvelles formes d'énergie sont mises en places.

Urgences et Evaluation environnementale

Etat des lieux

Evaluation environnementale

Rien à ajouter.

Actions

En plus des actions proposées par le consultant, notre groupe a enrichi ce point en ajoutant d'autres actions telles que :

- Promouvoir un observatoire écologique ou mettre en place un système de bio-monitoring
- Promouvoir la bonne gouvernance des écosystèmes ;
- Dans la mise en œuvre d'un réseau de parcs pour la paix, sensibiliser les responsables politiques, militaires ainsi que la société civile sur le respect des engagements pris par les pays dans le cadre des Conventions internationales concernant la protection des Aires protégées et analogues reconnues dans le système des Nations Unies (par exemple nationaux, réserves de Biosphère de sites du patrimoine mondial)
- Créer un cadre d'échange et de concertation entre les gestionnaire des ressources et les responsables politico-militaires.

Indicateurs

Un autre indicateur a été proposé :

Un réseau du Parc pour la Paix déjà mise en place et reconnu par tous les partenaires (y compris les parties en conflit).

c) Activités du Groupe 3

Le troisième groupe avait à discuter sur le thème : de Bata à Bujumbura, itinéraire et produits de la (CEFDHAC) sur le volet: Appui technique institutionnel, communication et diffusion de l'information.

Après la lecture du document, les membres ont relevé des points faibles et forts du document et ont émis des suggestions concernant l'organisation des ateliers. Il y a eu plusieurs ateliers qui ont été organisés mais ils ont constaté avec amertume qu'il n'y a pas eu restitution dans les différents pays membres.

Ils ont également constaté qu'il y a plusieurs études réalisées mais sans toutes fois être diffusées.

Le bulletin a été produit en petit tirage et la diffusion a été très limitée.

Il a été également relevé un problème de fonctionnement du groupe de contact ce qui a fait que la gestion du matériel de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) pose des problèmes dans les pays membres.

Si le Ministère de tutelle s'approprie de ce matériel au détriment des autres, la communication ne passe pas.

Il a été également constaté qu'il n'y a pas d'information et de formation au niveau du public.

La communication est entravée entre la base et le sommet.

Les membres ont alors suggéré :

- la restitution des ateliers et études
- la diffusion des bulletins au niveau des pays membres
- l'amélioration de la gestion du patrimoine CEFDHAC
- la mise sur pied des procédures de gestion
- la formation des utilisateurs de ce matériel informatique
- la mise sur pied d'une cellule de gestion au niveau national, avec un mécanisme le plus approprié pour chaque pays.
- Appuyer les Institutions sur place en matière d'éducation de gestion de l'information
- Ils ont recommandé aussi une mission de prospection d'une école régionale de formation basée à Kinshasa.

Ils ont aussi suggéré une évaluation des besoins en formation.

Ils ont recommandé le renforcement de la coordination de l'information et de la formation

Ils ont aussi recommandé une promotion de l'esprit du partenariat des groupes de contact.

Le 3^{ème} Groupe a eu à analyser aussi le thème sur les ressources ligneuses et non ligneuses ainsi que

la Biodiversité des montagnes.

Au niveau des Ressources ligneuses, l'objectif proposé à savoir assurer la gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières est "exclusif" par conséquent les membres du groupe ont proposé la formulation suivante : "assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers en zones transfrontalières".

Concernant les actions, les membres du groupe ont reformulé certaines d'entre elles et proposé d'autres. Ainsi, les actions ont été hiérarchisées comme suit :

Finaliser le projet d'harmonisation des politiques forestières au niveau sous-régional et par conséquent la mise en cohérence de la fiscalité forestière,

Faciliter la mise en place d'un observatoire de gestion durable des écosystèmes forestiers en zones transfrontalières à travers des rencontres d'Experts des pays concernés et de manière périodique,

Appuyer IFIA dans la promotion et le suivi du code de déontologie des gestionnaires des concessions forestières,

Appuyer les initiatives en cours sur l'aménagement durable des forêts et la certification,

Mettre en place des mécanismes de suivi et contrôle des exploitations forestières au niveau des pays de la sous-région,

Promouvoir la participation des populations riveraines dans la gestion durable des massifs forestiers notamment en zones transfrontalières,

Promouvoir la concept de forêts communautaires.

Concernant les partenaires, les membres du groupe ont proposé de mettre "les Gouvernements" à la place des "Ministères".

Au niveau des Ressources non ligneuses, l'objectif principal proposé par les membres du groupe est le suivant : "une gestion durable des Ressources non ligneuses dans le Bassin du Congo".

Concernant les actions, les membres du groupe ont proposé la liste suivante :

- Poursuivre l'inventaire des PFNL et promouvoir la diffusion de cette information auprès des utilisateurs,
- Elaborer et faciliter la mise en cohérence des textes juridiques,
- Promouvoir les technologies modernes et savoir-faire des populations,
- Valoriser les PFNL,
- Mettre en place un observatoire sur les PFNL,
- Promouvoir la sensibilisation et mobilisation des populations et des gouvernements sur l'importance vitale des produits forestiers non ligneux pour l'homme et l'environnement.

Concernant les partenaires, les membres du groupe ont proposé d'ajouter, "les ONGs et les Communautés locales". Quant aux indicateurs, ils proposent de souligner la part des PFNL dans la constitution du PIB.

Au niveau de la Biodiversité des montagnes, les membres du Groupe constatent que l'objectif global identifié est convenable.

Par contre les actions à mener sont présentées comme suit :

- Inventorier les écosystèmes de montagne,
- Promouvoir le classement/classification et les écosystèmes de montagne transfrontaliers en tant que aires protégées,
- Mettre en place un plan d'aménagement intégré des écosystèmes montagneux partagés et/ou transfrontaliers,

- Promouvoir la gestion des chaînes montagneuses transfrontalières au niveau sous-régional par exemple le mont Sabyinyo qui s'étend sur le Rwanda, l'Ouganda et la RDC,
- Développer des plans de mesures d'urgence prenant en compte la biodiversité pour les territoires des volcans actifs et promouvoir la coopération sous-régionale/internationale en la matière,
- Valoriser les écosystèmes des montagnes.

Concernant les partenaires, les membres du groupe ont proposé d'ajouter "les populations et les communautés locales".

Quant aux indicateurs, le 3^{ème} indicateur est à formuler comme suit :
"le nombre d'écosystèmes montagneux aménagés".

d) Rapport du Groupe 4

Après la lecture des documents, les membres du groupe IV qui avaient à étudier le thème "Plan d'action stratégique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité en Afrique Centrale" dans le domaine de la vision de la communication, la formation et la recherche, ont constaté ce qui suit :

Pour le volet "vision (page 4 du document PAS, point 4.) Ils ont relevé des notions qui portent à confusion à savoir : la vision, les échéances courts, moyen et long terme, la prospective.

Ils ont également remarqué qu'il existe dans ce document des termes non explicites tels que "les capacités".

La vision ne fait pas ressortir le terme de "Développement"

C'est ainsi qu'ils ont recommandé que les termes précités qu'ils soient clairs et qu'ils soient animés de la notion de durabilité.

Ils ont proposé un délai de 10 ans pour le PAS.

Ils ont proposé une nouvelle formulation qui fait ressortir le terme “Développement, “Une Afrique Centrale qui conserve et utilise de façon durable la diversité biologique à des fins de développement ”.

Pour le point 2 ils ont proposé la reformulation suivante :

Que les pays s'engagent à la recherche des solutions aux problèmes prioritaires communs partagés et transfrontaliers ayant trait à l'environnement, notamment la biodiversité biologique.

Il faut également ressortir ce que c'est que la capacité. Le groupe a recommandé (pour le point 5) le renforcement de la formation à la base : L'éducation et la formation tout au long de la vie pour promouvoir la participation des populations locales et à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les participants ont également recommandé la promotion du réseau d'échanges inter -Universitaires centre l'ERAIFT (Ecole Régionale post Universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts tropicales, les universités et centres de recherche de la sous - région et en appellent à l'UNESCO et au PNUD qui gèrent cette nouvelle institution en collaboration avec le CFDHAC de jouer le rôle de facilitateur pour ce faire.

En outre, pour la démarche participative, les participants ont recommandé que ce soit une impérative pour les gouvernements. Ils ont aussi suggéré de dépolitiser les financements dans le domaine de l'Environnement. Que l'intervention des bailleurs de fonds se fasse d'une façon objective et durable mais non conjoncturelle parce que les écosystèmes dont il est question constituent un continuum.

Pour les modules "Recherche, Formation et Communication", les participants ont constaté d'une façon générale que les problèmes ne sont pas bien évoqués dans l'avant projet du PAS. C'est ainsi qu'ils ont recommandé, dans le domaine de la communication

De renforcer la communication par le biais de l'INTERNET, notamment avec la création d'une ou plusieurs bases de données tenant compte des avantages comparatifs de la CEFDHAC
L'utilisation des organes de presse d'une manière générale.

De constituer un groupe de travail sur la mobilisation sociale, l'éducation et le lobbying.
Entrevoir une méthodologie endogène en matière de la sensibilisation de la population qui est la plupart des cas analphabète.

En matière de recherche, Ils ont été unanimes que les décisions de classer ou de protéger une zone quelconque devraient être précédées par des opérations de recherche pour avoir une connaissance parfaite des ressources à protéger et de leur environnement pour leur formation

Il faut trouver des spécialistes de la formation des formateurs.

Ils ont suggéré d'une façon générale pour le PAS d'engager un consultant qui serait chargé d'identifier les actions à mener pendant les dix ans du PAS et surtout les paramètres qui méritent d'être étudiés pour une maîtrise parfaite de notre Environnement.

e) Rapport du Groupe 5

Le 5^{ème} Groupe a travaillé sur le cadre juridique et institutionnel. Il a d'abord mis en place le bureau du groupe composé d'un Président et un rapporteur avant de commencer d'examiner point par point le document provisoire proposé par le Secrétariat de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Nous avons directement passé à l'analyse du

document au point 3.10.3.

Cadre Juridique (page 38 du document PAS)

Etat des lieux

Le 5^{ème} groupe après examen de l'état des lieux recommande :

l'harmonisation des différentes législations des pays membres de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) en y intégrant dans la mesure du possible les dispositions des conventions sous-régionales et internationales régissant la conservation durable de la biodiversité.

En vue de compléter l'état des lieux que la CEFDHAC a mis en évidence, le groupe recommande qu'un inventaire des instruments juridiques de gestion des forêts dans chaque pays membre de la CEFDHAC dans le cadre de la protection des ressources forestières soit effectué par le Secrétariat de la CEFDHAC.

Partenaires dans la mise en œuvre

Le groupe a constaté l'omission d'un partenaire important qui est "les opérateurs économiques notamment l'exploitant forestier", et recommande qu'on puisse le prendre en compte parmi les partenaires.

Indicateurs (page 39 du document PAS)

Le groupe propose un 3^{ème} indicateur qui est :

Le nombre de conventions ratifiées par chaque pays membre de la CEFDHAC.

Source de Financement de la diversité biologique

Etat de ressources

Le groupe a constaté l'inexistence des données précises sur la contribution locale des Gouvernements et populations dans le financement des actions de la conservation de la diversité biologique.

Il recommande à cet effet qu'un inventaire chiffré des apports des populations locales et des Gouvernements dans chaque pays membre de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) dans le financement des actions de la conservation de la diversité biologique soit réalisé par le Secrétariat de la CEFDHAC.

Actions (page 40 du document PAS)

Sur ce point, le groupe recommande une harmonisation des législations des pays ayant en commun la gestion des Aires Protégées trans-frontalières et une étude sur la mise en place des mécanismes de "Fund-Raising" pour une gestion efficace de ces Aires Protégées trans-frontalières.

Mesures incitatives

Le groupe a examiné ce paragraphe et a adopté le document comme tel.

4. RECOMMANDATIONS PAR GROUPE

Des recommandations sur les Aires Protégées, les Ressources Fauniques et les Espèces menacées, ont été formulées.

Etat des ressources

Cependant la commission constate que les aspects démographiques et socio-économiques n'ont pas été suffisamment développés.

Ainsi, la commission recommande de déterminer le volume de la population et le type d'activité qui constitueraient des menaces à la durabilité écologique des aires protégées.

Les objectifs

S'agissant des objectifs, la commission propose un 3^{ème} objectif suivant :

Promouvoir des activités alternatives génératrices des revenus au niveau des populations locales.

Les actions

En plus des actions en coeurs, la commission recommande : la création d'un observatoire de surveillance pour la S/R, soit un plan écologique observatoire à long terme.

de faire la cartographie des aires protégées transfrontalières et des zones potentielles.

S'agissant des indicateurs 3.17, la commission propose un autre indicateur en plus de ceux existants :
*un bureau de l'observatoire sous-région en matière d'aires protégées créé et fonctionnel.

Ressources fauniques

La commission note que l'état de la ressource tel que présenté dans le document n'illustre pas suffisamment le potentiel faunique du bassin du Congo. Elle recommande par conséquent que plus d'information soient apportées à ce point notamment pour ce qui est du potentiel faunique susceptible d'accroître l'écotourisme dans la sous-région.

Pression et impacts

La commission constate que les chiffres sont dépassés et recommande de les actualiser et d'ajouter d'autres exemples d'espèces menacées.

Conséquences Sociales

La commission constate que le passage n'illustre pas bien les conséquences sociales du braconnage.

Elle recommande donc l'enrichissement du document par des informations plus approfondies notamment sur la perturbation de l'inter-relation entre la faune et la flore qui pourrait avoir une incidence sur la vie socio-culturelle de la population.

Actions

Au niveau des actions, la commission recommande l'insertion de l'activité suivante : * Promouvoir le mécanisme de coopération de la faune.

Partenaires dans la mise en œuvre

La commission recommande d'ajouter les ONGs et les populations locales.

Indicateurs

La commission constate que l'indicateur relatif à la baisse de nombre d'animaux saisis est difficilement mesurable. Elle suggère l'amendement suivant :

les indices d'abondance sont confirmées par les espèces spécifiques à partir de l'année dans la zone protégée.

Les parties prenantes au Processus de Brazzaville : Quels apports en vue d'une affirmation de la vision sous-régionale des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ?

PROGRAMME DE LA 3^{EME} CEFDHAC

Le programme de la 3^{eme} Conférence sur les Ecosystème des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale a été amendé par la 2^{eme} réunion préparatoire en y incluant des suggestions constructives.

5. SEANCE DE CLOTURE

5.1. Signature du protocole de coopération entre l'INECN et L'UICN

Un protocole de coopération entre l'INECN, l'UICN et le MINATE a été signé dans le cadre de l'Initiative Parcs pour la Paix(voir Protocole en annexe).

5.2. Lecture de la synthèse des recommandations

Synthèse des recommandations

La IIème réunion préparatoire de la 3^{me} CEFDHAC s'est tenu à Bujumbura 11 et 12 mai 2000 à l'Hôtel source du Nil.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussé par la présence de son Excellence Monsieur Jean Pacifique NSENGIYUMVA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Trois discours ont été prononcés :

Le mot du Directeur régional de l'UICN, Secrétaire Général de la CEFDHAC
l'allocution du représentant du Président en exercice de la CEFDHAC
le Discours d'ouverture du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Les travaux de la réunion ont été présidés par Monsieur Etienne KAYENGEYENGE, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement .

Ces travaux ont porté principalement sur l'examen des documents de base de discussion qui seront présentés à la 3^{me} CEFDHAC.

Trois principaux documents ont été analysés en plénière et de façon approfondie par les groupes de travail.

Il s'agit notamment :

- du document sur la capitalisation des expériences dans le cadre de la collaboration sous-régionale par la conservation et l'utilisation durable des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale,
- de l'avant-projet du Plan d'Action Stratégique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo ;
- des politiques et Stratégies d'intégration des ONG dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance environnementale.

Après examen des documents, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- Rechercher les synergies entre la CEFDHAC et le comité de suivi de la déclaration de Yaoundé
- Renforcer la communication entre les parties prenantes au processus de Brazzaville, ;
- Créer un site WEB pour la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ;
- Finaliser la formulation du P.A.S en vue de son adaptation à la 3^{ème} CEFDHACC en prenant en compte les propositions suivantes :
- Faciliter la mise en place d'un observatoire de suivi écologique de la biodiversité dans le Bassin du Congo
- Elaborer une cartographie des réserves transfrontalières et des zones potentielles (sites critiques " Hotspots " pour la conservation de la Biodiversité
- Renforcer le volet communication, formation et recherche de l'avant-projet du PAS
- Promouvoir la création d'un Réseau d'échange et de collaboration interniversitaire entre les institutions de formation de la sous-région notamment l'ERAIFT (Ecole Régionale Post Universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrées des Forêts Tropicales), les Centres d'Enseignement supérieur et de recherche.
- Promouvoir la mise en œuvre efficace des conventions internationales ratifiées et relatives à la protection de la biodiversité et du patrimoine mondial naturel et culturel
- Renforcer les capacités sous-régionales de gestion de la biodiversité notamment les ressources institutionnelles, humaines, matérielles et informationnelles
- Appuyer les initiatives existantes sur la bonne gouvernance environnementale impliquant la participation de toutes les parties prenantes.

Je vous remercie.

ANNEXES

**ANNEXE I : DISCOURS DU REPRESENTANT DU PRESIDENT EN
EXERCICE DE LA CEFDHAC A L'OCCASION DE LA 2^{ème}
REUNION PREPARATOIRE A LA 3^{ème} CEFDHAC**

Bujumbura, du 11 au 12 mai 2000

Son Excellence Monsieur Ministre d'Aménagement de Territoire et l'Environnement;

Monsieur le Représentant PNUD ;

Monsieur le Représentant de l'Union Européenne ;

Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Danses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)

Honorables députés,

Messieurs les Représentants des ONGs,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs :

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma grande satisfaction de me retrouver ici parmi vous dans cette belle et accueillante ville de Bujumbura, au nom de Son Excellence Monsieur TEODHORO NGUEMA OBIANG, Ministre d'Etat des Forêts, de la Pêche et l'Environnement, Président en exercice de la CEFDHAC empêché. Je voudrais remercier le Gouvernement et peuple du Burundi d'avoir accepté la tenue de cette réunion dans son pays et pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations.

Mes remerciements s'adressent également à tous les représentants des différents pays de la sous-région de la spontanéité avec laquelle ils ont répondu à notre invitation de participer à cette 2^{ème} réunion Préparatoire à la 3^{ème} CEFDHAC. Preuve s'il en faut, de l'intérêt que l'ensemble de nos pays accordent aux questions des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale. A tous les participants pour leur intérêt à la réussite du Processus de Brazzaville.

Mesdames, Messieurs ;

La 2^{ème} Réunion Préparatoire est une opportunité pour nous de réfléchir et de faire une évaluation sur le parcours de la CEFDHAC. Quatre ans ont passé depuis sa création dans la ville historique de Brazzaville, il est regrettable constater qu'aujourd'hui pour certains pays membres de ce Processus demeurent encore un peu inconscients de cette réalité que nous ne devons pas ignorer. Permettez-moi de rappeler ici et à tout le monde que la CEFDHAC est la volonté politique des pays d'Afrique Central qui expriment leur soucie pour la conservation des écosystèmes forestiers de la sous-région; une volonté qu'à tout égard nous félicitons. Cependant, on constate le manque d'engagement total de ces Etats pour la survie du Processus, alors certaines structures non mandatées en profitent pour

mettre ou semer la confusion.

D'autre part, les bonnes actions méritent la reconnaissance de tout le monde; nous devons pourtant je crois, féliciter l'effort du Bureau Régional pour l'Afrique Central (BRAC) de l'UICN pour la dynamisation de la CEFDHAC, en sa qualité d'institution qui assume de manière provisoire son Secrétariat Général. Sans le moindre intérêt de me prononcer à sa place mais, je crois que l'UICN est toujours prêt à soutenir nos efforts. C'est pourtant le moment que nos Etats doivent prendre conscience de cette situation et travailler dès maintenant à ce que ce processus acquiert une vraie volonté politique de la sous-région. Nous espérons que cette dernière réunion préparatoire, déterminante pour la réussite de la 3^{ème} CEFDHAC, doit avoir des préoccupations majeures concernant la bonne continuité du Processus de Brazzaville.

Mesdames, Messieurs ;

Les conclusions et recommandations issues de cette Réunion Préparatoire nous permettront d'améliorer notre vision sur le Processus de Brazzaville, et Permettez-moi Mesdames et Messieurs, de profiter de l'occasion qui m'a été donnée pour exhorter les participants à travailler avec beaucoup d'ardeur dans un esprit de fraternité qui a toujours caractérisé la CEFDHAC, pour que cette réunion soit une réussite.

Excellence Monsieur le Ministre;

Votre pays accorde un grand intérêt à la conservation et l'utilisation durable des ressources de faune et flore sauvage; cette volonté est manifestée par la fréquence et la participation active de vos représentants dans toutes les réunions et manifestations concernant la conservation de la biodiversité dans la sous-région. Au nom de la CEFDHAC, j'exprime notre reconnaissance et je félicite cette politique du Gouvernement.

Mesdames, Messieurs

Je ne voudrais pas finaliser ma brève intervention, sans exprimer mes vives remerciements à S.E. Jean Pacifique NSENGIYUMWA, Ministre de l'Administration de Territoire et l'Environnement de la République de Burundi, pour accepter de présider cette réunion et par sa présence physique parmi nous malgré ses multiples occupations, signe de l'intérêt que vous accordez au Processus de Brazzaville;

En renouvelant au nom du Président en exercice nos remerciements, je voudrais garder une pensée profonde pour nos autres invités et notamment, pour l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Union Européenne, le Royaume des Pays Bas, le PNUD-GEF et le CARPE; dans leur apport important à la réussite de la CEFDHAC.

Pour terminer, il convient également de renouveler notre considération à l'endroit des ONGs, du secteur privé pour ces efforts constants et louables en faveur de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Central (CEFDHAC).

Je vous remercie

**ANNEXE II : ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT A L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE DE
LA 3^{ème} CEFDHAC.**

Bujumbura, le 12 mai 2000

Monsieur le Secrétaire Général de la CEFDHAC et Coordinateur de l'UICN pour l'Afrique Centrale,

Monsieur le Représentant du Président en Exercice de la CEFDHAC,

Mesdames, Messieurs les correspondants nationaux de la CEFDHAC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est encore une fois pour moi un honneur et un plaisir d'être parmi vous pour évaluer le pas que vous venez de franchir après ces deux journées entières d'échanges dans le cadre de la 2^{ème} réunion préparatoire à la troisième CEFDHAC.

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour le courage et l'abnégation dont vous venez de faire preuve au cours de ces deux journées de travail intense.

Vous venez d'analyser sans complaisance et d'adopter l'essentiel des documents qui seront soumis aux débats de la troisième Conférence CEFDHAC.

Parmi ces documents, se trouve le Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, qui revêt une importance capitale pour l'avenir de la CEFDHAC, en tant que cadre stratégique de son action.

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Grâce à vos expériences confirmées dans le domaine de la gestion des écosystèmes forestiers, vos travaux viennent de faire avancer l'avant-projet du PAS au stade de projet proprement dit, qui, nous en sommes convaincu, bénéficiera de la bénédiction de la 3^{ème} CEFDHAC.

Au cours de ces journées, les acteurs du secteur forestier que vous êtes ont réaffirmé que le Processus de Brazzaville reste un cadre de concertation et d'échange d'expériences vers une gestion équitable et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Vous avez aussi pu vous rendre compte qu'elle concrétise la volonté politique des Etats d'Afrique Centrale de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation des écosystèmes forestiers de la sous-région .

La question de la capitalisation des expériences dans le cadre de la collaboration sous-régionale pour la conservation et l'utilisation durables de ces écosystèmes a également retenu votre attention.

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Tous ces aspects que vous venez d'apporter à l'actif des débats jusqu'ici faits par la CEFDHAC lui permettront sans nul doute de faire un pas de plus dans le processus de la gestion durable des ressources forestières de notre sous-région.

Avant de clôturer ces journées, permettez-moi de remercier encore une fois, au nom du Gouvernement du Burundi et en mon nom propre, toutes les institutions qui se sont investies dans la réussite des travaux que vous venez de mener. Nous pensons en particulier à la CARPE, à la communauté Européenne et au Royaume des Pays-Bas et ainsi qu'à tous les participants que vous êtes qui ont bien voulu se déplacer pour la circonstance.

C'est en vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs que je déclare close la deuxième réunion préparatoire à la 3^{ème} CEFDHAC.

Je vous remercie.

**ANNEXE III : ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT A L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE DE
LA 3^{ème} CEFDHAC.**

Bujumbura, le 11 Mai 2000

Monsieur le Secrétaire Général de la CEFDHAC et Coordinateur de l'UICN pour l'Afrique Centrale,

Monsieur le Représentant du Président en Exercice de la CEFDHAC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour nous, un honneur d'abriter les travaux préparatoires de la troisième Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, qui se déroulera ici même du 5 au 7 Juin 2000.

En cette circonstance solennelle, j'ai un réel plaisir de souhaiter au nom du peuple burundais, de son gouvernement et en mon nom propre, une chaleureuse bienvenue au Burundi.

Avec la voie de négociations inter-burundaises entamées en vue de bâtir une nation paisible, nous nous réjouissons aujourd'hui du fait que la situation socio-politique s'apaise de plus en plus dans le pays, qu'une lueur d'espoir commence à se dessiner à l'horizon et que la communauté internationale commence à se rassurer de nos efforts dans le sens de la restauration de la paix, condition incontournable pour la relance de l'économie nationale.

Votre présence parmi nous, non seulement nous reconforte, mais aussi témoigne de votre esprit de solidarité avec le peuple burundais dans son processus de retour à une paix durable.

La 3^{ème} Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) qui se tiendra très prochainement à Bujumbura sous le thème : “*Gouvernance et Gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*” contribuera sans nulle doute à amener les différentes parties prenantes au Processus de Brazzaville, à savoir les ministres, les parlementaires, les correspondants nationaux, les techniciens, le secteur privé et les ONG, à s'engager au respect des principes de bonne gouvernance des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

Point n'est besoin de rappeler que les conflits armés qui ont sévèrement secoué notre sous-région

n'ont pas épargné les écosystèmes forestiers. C'est pour cette raison qu'on ne peut parler de bonne gestion des ressources forestières qui ne s'inscrit pas dans un cadre global de retour à une paix durable. Le Développement Humain Durable est l'aboutissement de plusieurs stratégies politiques menées dans un contexte où règnent la paix et la sécurité.

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

En mai 1996, les pays du Bassin du Congo ont créé un cadre approprié de concertation et d'échanges d'expériences dans le secteur forestier, avec la signature de la Déclaration de Brazzaville.

Certes, les périodes qui nous séparent du processus de Brazzaville d'une part, et de Bata d'autre part, ont été caractérisées par des conflits armés qui ont perturbé le développement socio-économique de certaines parties de la sous-région, dont le Burundi fait partie.

Depuis 1993, notre pays connaît une situation de crise politique sévère, aggravée par les événements au niveau de la sous région et ayant occasionné un afflux massif de réfugiés et des déplacements de populations à l'intérieur du pays. Ces événements ont eu de très néfastes répercussions sur la gestion des écosystèmes forestiers du Burundi.

A côté de cela, les difficultés économiques résultant de la crise ainsi que le gel de la coopération internationale, consécutif aux politiques d'embargo décidées par certains pays et bailleurs de fonds à l'endroit de notre pays ont fragilisé les efforts investis dans de nombreux projets de développement.

Nous ne manquerons pas de remercier la CEFDHAC et ses dirigeants pour leur soutien moral et matériel qu'ils n'ont cessé de nous témoigner pendant les moments les plus durs de notre pays.

Nous sommes convaincus que la voie adoptée par la CEFDHAC dans le cadre de la conservation et l'utilisation des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale à travers une coopération régionale renforcée contribue à ramener la paix dans la sous-région en général, et au Burundi en particulier. La paix entre les fils et les filles de la sous-région est une condition sine qua none d'un développement humain durable.

Malgré les contre-temps rencontrés sur notre parcours, bien d'activités ont été menées conformément au processus de Brazzaville et aux différentes résolutions issues de la Deuxième CEFDHAC de Bata, en juin 1998. En effet, la CEFDHAC l'unique forum sous-régional qui rassemble périodiquement les Ministres, les Parlementaires, les techniciens, les opérateurs économiques, les agences de coopération, les organismes de formation et de recherche ainsi que les ONG pour débattre des questions de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides en Afrique Centrale. .

Excellences,

Mesdames,
Messieurs,

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion préparatoire de la 3^{ème} CEFDHAC vous permettront de jeter un regard rétrospectif sur le passé de cette institution, relever tous les défis qui entravent son bon fonctionnement afin de prendre des stratégies visant une parfaite émergence d'une vision sous-régionale de l'avenir des forêts denses et humides d'Afrique Centrale.

Nous ne doutons pas que grâce à votre expérience et votre clairvoyance, les résultats attendus de cette réunion contribueront d'une part à la réussite de la 3^{ème} CEFDHAC attendue dans quelques jours et d'autre part, au renforcement des capacités de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), au profit de tous les peuples du bassin du Congo, présents et futurs.

C'est sur ces vœux de paix, de bonheur et de développement de tous nos peuples du Bassin du Congo, que je déclare ouverte la deuxième réunion préparatoire de la 3^{ème} CEFDHAC.

Je vous remercie.

**ANNEXE IV : PROTOCOLE DE COLLABORATION SIGNEE ENTRE L'UICN,
L'INECN ET LE MINATE**

**LE BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE DE L'UNION MONDIALE
POUR LA NATURE (UICN-BRAC)**

Et

**L'INTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE
LA NATURE (INECN)**

Concernant le Projet de Conservation de la Biodiversité par la Constitution d'un Réseau d'Aires Protégées pour la Paix et la Contribution à l'Amélioration des Conditions de Vie des Populations Sinistrées dans les Pays des Grands Lacs (République du Burundi- République Démocratique du Congo- République du Rwanda)

PREAMBULE:

1. A moins qu'il en soit autrement requis par le contexte, les termes ci-après ont la signification suivante:
 - (a) **UICN** "Union Mondiale pour la Nature";
 - (b) **BRAC** "Bureau Régional pour l'Afrique Centrale;
 - (c) **UICN-BRAC** "Bureau Régional pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature";
 - (d) **INECN** "Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature" Burundi";
 - (e) **PPP** "Projet de Conservation de la Biodiversité par la Constitution d'un Réseau d'Aires Protégées pour la Paix et la Contribution à l'Amélioration des Conditions de Vie des Populations Sinistrées dans les Pays des Grands Lacs, Burundi, RDC, Rwanda";
 - (f) **RDC** "République Démocratique du Congo";
 - (g) **Parties** "Le Bureau Régional Pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature et l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature";
 - (h) **Contrat** "La présente Convention de Coopération passée entre Le Bureau Régional Pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature et l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature ;
 - (i) **Date** d'entrée en vigueur "La date à laquelle le présent contrat est signé";

Conformément au document du projet signé le 14 décembre 1999 entre la Fondation Mac Arthur et le Bureau Régional pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN/BRAC) ;

Considérant que l'Afrique Centrale constitue un des plus grands foyers de la diversité biologique et d'endémisme au monde;

Considérant qu'une grande partie (les deux tiers environ), de cette biodiversité est abritée par le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda";

Considérant que ces trois pays abritent 18 aires protégées dont cinq sites du Patrimoine mondial, et que trois de ces aires protégées sont contiguës et transfrontalières;

Considérant que depuis 1993, le Burundi, la RDC et le Rwanda sont confrontés à des crises socio-politiques;

Considération que l'UICN-BRAC essaie d'influer, d'encourager et d'assister les sociétés du Bassin du Congo à mieux conserver l'intégrité de la diversité biologique;

Considérant la convergence des objectifs et des activités entre l'UICN/BRAC et l'INECN, notamment la promotion de la conservation des Aires Protégées,

Convaincus que par le biais de la constitution d'un réseau d'aires protégées pour la paix le projet pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées dans les pays des Grands Lacs;

Convaincus aussi du fait que la signature du présent accord de collaboration entre le Bureau Régional pour l'Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature et l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature servirait au mieux leurs objectifs et rendrait leurs activités respectives plus efficaces et plus bénéfiques;

Convient de ce qui suit

ARTICLE 1:OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION:

La présente Convention de Collaboration a pour objet de fournir un cadre de collaboration entre les parties afin de faciliter la coopération dans la réalisation des activités liées à la constitution d'un réseau d'Aires Protégées pour la Paix et la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées des pays des Grands Lacs.

ARTICLE 2: OBJECTIFS DU PROJET

a) Objectif Global

L'objectif global de ce projet est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en temps de troubles armés en constituant un réseau d'aires protégées pour la paix et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées dans les pays des Grands Lacs.

b) Objectifs spécifiques

- **Les parcs nationaux de la Kibira (Burundi), des Virunga (RDC) et des Volcans (Rwanda) sont constitués en réseau des "Parcs pour la Paix";**
- **Le Projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées dans et autour des Parcs Nationaux de la Kibira (Burundi), des Virunga (RDC) et des Volcans (Rwanda).**

ARTICLE 3: RESULTATS ESCOMPTES

Les parties à la présente Convention ont convenu de travailler à atteindre les résultats suivants:

- Un système d’alerte pour la conservation des aires protégées en temps de conflits armés est mis en place et fonctionnel;
- Le Code de conduite pour la gestion des Parcs nationaux de la Kibira, des Virunga et des Volcans en temps de troubles armés est respecté ;
- Les parties prenantes sont respectueuses de la diversité biologique et des Parcs Nationaux;
- Un mécanisme de coordination des actions pour la conservation des aires protégées en temps de conflits armés est mis en place et opérationnel;
- Un appui est apporté aux populations sinistrées pour la satisfaction de leurs besoins d’urgence.

ARTICLE 4: CONTRIBUTION DES PARTIES

a) Contribution du BRAC

Le BRAC s’engage à:

1) Appuyer l’INECN dans:

- L’élaboration du planning d’activités annuelles qui comprendra notamment:
 - la surveillance du Parc,
 - la mise en place des comités de surveillance au niveau des provinces et communes riveraines,
 - la production des plants de regarnissage,
 - la plantation de 1.400.000 plants par an,
 - la sensibilisation des populations riveraines,
 - l’élevage du petit bétail,
 - la promotion des activités non agricoles génératrices de revenus (notamment pour les populations sinistrées)
 - la promotion de l’amélioration du rendement agricole,
 - le suivi de l’impact de l’exploitation minière sur les autres ressources du parc,
 - la mise en place d’un système d’alerte pour la conservation du Parc, et
 - l’élaboration et la promotion d’un Code de conduite pour la gestion du Parc.

2) Verser des indemnités (dans la limite du budget du projet) aux personnes appelées Points Focaux du projet (une basée sur le site du projet et l’autre, à Bujumbura) pour la réalisation des activités telles qu’elle s seront inscrites au planning d’activités annuelles;

3) Allouer à l’INECN les fonds nécessaires à la réalisation des activités du projet selon le calendrier de travail convenu;

4) Superviser la réalisation de toutes ces activités.

b) Contribution de l’INECN

L'INECN s'engage à:

- Offrir aux Points Focaux et éventuellement à d'autres personnels recrutés pour les PPP un espace de travail ;
- Coordonner les activités menées par ces derniers;
- Soumettre au BRAC des rapports d'avancement des activités dans la forme retenue et dans les délais convenus par les parties ;
- Maintenir systématiquement une comptabilité séparée de la sienne et selon les normes et principes que le BRAC lui aura communiqués ;
- Accepter que le BRAC fasse la vérification de l'utilisation des fonds selon les principes d'audit appropriés;
- Veiller à ce que les travaux faisant l'objet du présent contrat soient effectivement réalisés par le personnel mis à sa disposition et dans les délais requis;
- Faciliter l'entrée en franchise en République du Burundi du matériel et équipements destinés au projet;
- Accepter que le matériel, les équipements et les fournitures de bureau du projet soient utilisés exclusivement pour les besoins du projet.

ARTICLE 5: DUREE DE LA CONVENTION DE COLLABORATION

La présente Convention de collaboration est conclue pour une durée de quatre (04) ans à compter de sa date de signature.

Toute modification ou prorogation de ladite période fera l'objet d'un Accord écrit signé par les parties.

Cependant, chacune des parties a le droit d'y mettre fin à tout moment, en prenant soin de donner par écrit un préavis de six (06) mois à l'autre partie.

ARTICLE 6: SUSPENSION DU CONTRAT

La suspension du contrat pourra se faire par notation écrite. Une partie peut suspendre en totalité ou en partie l'exécution du présent contrat si l'une d'elle manque aux obligations inscrites dans le présent contrat, ou si la situation socio-politique des pays des Grands Lacs le leur impose, ou encore en cas de force majeure (événement imprévu, survenu indépendamment de la volonté des parties). Cette notification prendra effet à compter de sa date de réception par l'autre partie ;

Toutefois, il faudrait que la notification de suspension indique la nature du manquement, et que ce manquement soit justifiable ;

A défaut de remédier à ce manquement dans un délai de 30 jours, la partie lésée pourra alors rompre le contrat.

ARTICLE 7: RUPTURE DU CONTRAT

Le contrat pourra être rompu si l'une des parties manque aux obligations réciproques ci-dessus énumérées à condition que le délai de préavis ci-dessus inscrit à l'article 4 soit respecté;

ARTICLE 8: REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention de collaboration sera réglé par voie de négociation mutuelle ; A défaut, par une haute personnalité neutre désignée par les parties. Les parties auront alors obligation de s'incliner au verdict qui sera donné par de ce dernier

ARTICLE 9: CORRESPONDANCE

Pour les échanges de correspondance relatifs à l'exécution du présent contrat, les destinataires sont:

Bureau Régional pour l'Afrique Centrale
de l'Union Mondiale Pour la Nature
BP 5506 Yaoundé – République du Cameroun
Tél: (237) 21.64.96 – 20.88.88
Fax: (237) 21.64.97
E.mail: rocaii.iucn@camnet.cm

L'Institut National pour l'Environnement
et la Conservation de la Nature
BP 2757 Bujumbura – République du Burundi
Tél.: (257) 4.026.36 ou 40.20.75
FAX: (257) 22.89.02 ou 23.44.26
E.mail: dgate@cbinf.com

ARTICLE 10: ANNEXES

Font partie intégrante du présent contrat, les pièces suivantes, jointes en annexe :

- Le cadre logique du Projet,
- Plan de travail annuel (un plan de travail sera produit chaque année),

- Budget annuel (le BRAC donnera un budget annuel à chaque début d'année).

ANNEXE V : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 2^{ème} REUNION PREPARATOIRE A LA 3^{ème} CONFERENCE SUR LES ECOSYSTEMES DE FORETS DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE (CEFDHAC)

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	Adresse (B.P, Tél, e-mail)
BURUNDI			
1.	NZIRIKWA Anaclet	Conseiller au Cabinet M.I.N.A.T.E	BP.631 Bujumbura, Tél: (257)226718
2.	IRANKUNDA Godelive	PRAUTAO	B.P 1148 Tél: 233215
3.	KOYO Jean Prosper	FAO	Tél: 219109
4.	KASUKULU SONGOLO	CADIC	BP 6306 Bujumbura, e-mail : cadic@cbinf.com
5.	NSHIMIRIMANA J.Donatien	ONG PES	Tél: 22 44 91,Télécel 0921-376
6.	BAMBARA Léonidas	DT I.N.E.C.N	Tél: 0403033-234304, Fax : (257) 235963 B.P 56 GITEGA
7.	BARARWANDIKA Astère	Directeur des Forêts	Tél: 225012/211080
8.	NIGARURA Nestor	Chef de Parc National de la Kibira	B.P 56 Gitega, Tél: 234304
9.	NIYONSABA Aimée.Généreuse	Conseillère à la D.G.A.T.E	B.P.631 Bujumbura,Tél: 226718/224979
10.	NTITANGURANWA Herménégilde	Conseiller au Cabinet M.I.N.A.T.E	B.P 631 Bujumbura, Tél: (257) 22 49 79
11.	NDUWAYO Eugénie	Responsable PNLAE	B.P 631 Bujumbura, Tél: 217303
12.	NDERAGAKURA Ferdinand	Directeur Environnement	B.P 631 Bujumbura, Tél: 241368 e-mail : ndabirorere@hotmail.com
13.	NDABIRORE Salva	Conseiller D.G.A.T.E	
14.	Etienne KAYENGEYENGE	Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Tél: 257 213752, Fax : 241205 e-mail : dgate@cbinf.com
15.	Schola Uwanyiringira	Journaliste	B.P 2573, Tél : 225411/225487
16.	Godeliève KARIKURUBU	AFEBEFADD	Tél: 257 226057, Fax : 257 223286 e-mail : biefbdi@cbinf.com

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	Adresse (B.P, Tél, e-mail)
17.	Gaudence KANYANGE	CEFDHAC	e-mail : inecnfd@cbinf.com
18.	GAKUKWE Bonaventure	Directeur du Genie Rural	Tél: 040 22 81
19.	NYAKAGENI Boniface	Conseiller au Cabinet et membre du groupe de contact C.F.D.H.A.C	B.P : 634 Bujumbura, Tél: 224979/226718, Fax : 22 8902 e-mail : inecnfd@cbinf.com
20.	KABWA Agapit	Conseiller au Cabinet du M.I.N.A.T.E	B.P : 5297 Bujumbura, Tél: 224979/226718, Fax : 22 8902 e-mail : inecnfd@cbinf.com
21.	Chantal NIMBONA	Membre du Groupe de Contact	BP 2870 Bujumbura ; Tél : 223105 Télécel : 0923757
22.	BIGENDAKO M.José	Professeur à l'Université du Burundi	BP 2561 Bujumbura, Tél : 225556 fax : 217534, Télécel:0922350
23.	Pierre-MUNDEBA-MAPENDO	Membre du Groupe de Contact	ADSSE, B.P 6064 Bujumbura Tél /Fax(257)241884, e-mail
24.	BGAKIMA Cécile	Directeur du Département de l'Environnement, de la Recherche et de l'éducation Environnementales	BP 56 GITEGA, Tél: O40.3030 e-mail : bozone@cbinf.com
25.	RUFUGUTA Evariste	Conseiller à la D.G.A.TE	B.P.631 Bujumbura,Tél : 226718
26.	MAHURAGIZA P.Claver	INECN	B.P 56 GITEGA, Tél :234304
27.	BACINONI Daniel	Représentant Légal	Tél :23321, e-mail : bacinonicbnf.com
28.	Dorothee NAHAYO	Membre du Groupe de Contact	RTNB,BP 1900 Bujumbura Tél :223742 Télécel : 0923524
29.	Jérôme KARIMUMURYANGO	Directeur Général de l'I.N.E.C.N	BP 2757 Bujumbura , Tél : O40.3030/234304 Fax : (257)235963, e-mail : bozone@cbinf.com

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	Adresse (B.P, Tél, e-mail)
CAMEROUN			
30.	Ndinga Assitou	Directeur Régional de l'UICN	B.P 5506 Yaoundé Té : (237) 21 64 96 ; Fax : (237) 21 64 97 E-mail : roca.iucn@camnet.com
31.	Ndikumagenge Cléto	Assistant au Coordonnateur du Projet d'Appui à la CEFDHAC	B.P 5506 Yaoundé Té : (237) 21 64 96 ; Fax : (237) 21 64 97 E-mail : roca.iucn@camnet.com
32.	NGUINGUIRI J.Claude	IUCN-ROCA	BP 5506 Yaoundé, Tél: 2372164 96 Fax:216497, e-mail : cogestion.iucn@camnet.cm
33.	Zachée Nzoh-Ngandembou	Coordonateur RAAF/CERUT	B.P 170, Limbe, Cameroun Tél: 237 33 2247, Fax : 237 332247/332300 e-mail : cerceh@iccnnet.com
34.	Zang Zang Ursule	Responsable Pilote SIGIF/Direction des Forêts	Tél: 22 25 11, Fax : 257 218205 e-mail : Cfr e-mail CEFDHAC
35.	CHEKEM Pierre	Coordonateur PARTNERSHIP	B.P.7124 Douala, Cameroun, Tél: (237)430939 e-mail : chekm@wagne.net
36.	FOMETE Timothée	Université de Dschang, Cameroun	BP 271 Dschang,, Tél : (237)45.14.31 e-mail : timfomete@iccnnet.cm
37.	Victor DELENE	Assistant au Coornateur du RAAF	
CONGO BRAZZAVILLE			
38.	Isaac MOUSSA	Président de l'Alliance Nationale pour la Nature (ANN)	

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO			
39.	Gisèle Masoka	Agent CADIC	
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			
40.	PASSE SANAND Patrice	Coordonateur National et Adjoint du Réseau des ONGs d'Environnement et du Développement Durable RON GED) Rép.Centrafricaine	C/O COMMAT/RCA/UNESCO BP 1583BANGUI(RCA) ,Tél(236)61.43.00, Fax (236)610975/614174 e-mail : pam@intnet.cf
FRANCE			
41.	Samy MANKOTO Ma MBAELELE	Spécialiste du Programme à la Division des Sciences Ecologiques/Programme MAB, UNESCO/Paris	1.Rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France) Tél:00.331.45684037 ;Fax :0033.1.45685804
GABON			
42.	BAYANI NGOYI Emmanuel	Président ONG CIAJE	B.P 6652, Tél 00241 766182 Fax : 00241738056 e-mail : bayam@caramail.com
SAO TOME & PRINCIPE			
43.	Almeida Aida	Directrice du Cabinet du Ministre d'Economie à Sao Tomé	

